
Au sommaire de ce numéro :

<i>Le mot du maire</i>	<i>p. 1</i>
<i>Une rentrée particulière</i>	<i>p. 2</i>
<i>Travaux et embellissements</i>	<i>p. 3</i>
<i>Extraits des réunions des conseil municipaux</i>	<i>p. 4, 5, 6 & 7</i>
<i>Présentation de Seine Normandie Agglomération</i>	<i>p 8 & 9</i>
<i>Élections sénatoriales</i>	<i>p 9</i>
<i>Présentation du Schéma de Cohérence Territoriale</i>	<i>p10 & 11</i>
<i>Hier et Aujourd'hui</i>	<i>p 12</i>
<i>Des évènements à venir</i>	<i>p 13</i>
<i>Au fil de l'histoire</i>	<i>p 14</i>
<i>Réglementation vie pratique</i>	<i>p. 15</i>
<i>Informations utiles</i>	<i>p. 16</i>

Chères Isoises et chers Isois,

La crise sanitaire actuelle et les mesures de prévention et de protection sanitaires imposées par l'État depuis maintenant plusieurs mois, modifient considérablement le bon fonctionnement de la vie publique et relationnelle. C'est le cas bien évidemment à Notre-Dame de l'Isle, confrontée à ces contraintes qui affectent la convivialité de notre village.

Preuve en est, les différentes manifestations et festivités estivales, qu'à contrecœur, nos associations et la municipalité ont dû annuler, malgré l'investissement personnel de nombreux bénévoles.

De fait, la vie municipale est aussi impactée : en conformité avec le principe de précaution, nos conseils municipaux se tiennent masqués à la salle du Clos Galy afin de respecter les règles de distanciation, les réunions publiques ne peuvent plus être organisées et nous venons de rendre hommage aux morts pour la France à l'occasion du 11 novembre uniquement en présence des anciens combattants et des élus pour limiter la présence à une dizaine de personnes.

Nous sommes conscients que ces mesures ont de lourdes conséquences sur les dossiers que nous avons souhaité mettre en place au cours de ce mandat. Mais nous devons, ensemble, continuer à faire avancer le village et poursuivre les chantiers engagés, pour que Notre-Dame de l'Isle conserve le cap que nous avons fixé.

Cette rentrée restera inédite.

Je pense à tous les parents, et notamment à ceux emmenant leur enfant pour la première fois à l'école, qui n'ont pas pu les accompagner jusqu'à leur classe. Je pense également aux enfants pour qui les débuts à l'école peuvent être difficiles.

Les travaux du nouvel accueil de la mairie accessible en rez-de-chaussée sont achevés et permettent de vous accueillir dans de meilleures conditions. De même, la réfection des murs de notre église a débuté d'abord avec votre participation puis maintenant avec l'entreprise retenue.

Afin d'organiser la solidarité avec les plus anciens et les plus fragiles, le plan d'alerte et d'urgence a été mis en place. Un contact régulier est établi afin de s'assurer que nos concitoyens disposent de l'essentiel en cette période de reconfinement.

Notre restaurant qui n'avait pu rouvrir qu'en juin est de nouveau contraint à la fermeture. Toutefois, notre jeune couple d'exploitants poursuit son activité avec la vente à emporter. N'hésitez pas à les soutenir dans leur démarche.

Notre vie sociale, dans nos relations professionnelles ou familiales, doit se poursuivre en toute vigilance en intégrant les gestes barrière préconisés pour nous protéger et préserver les autres.

Portez-vous bien et traversons cette crise sanitaire ensemble et unis.

Votre Maire

Thibaut BEAUTÉ

Une rentrée particulière

Rentrée des écoles

Le 2 septembre dernier, les élèves de Pressagny le Val ont été accueillis par M. le Maire et l'équipe enseignante. Ils ont ainsi pu découvrir les nouveaux aménagements de la cour de récréation où apparaissent désormais un terrain de sport, une rose des vents et une marelle.



En cette rentrée particulière, les écoles restent ouvertes mais un protocole sanitaire renforcé s'impose. Enseignantes et élèves à partir du CP sont astreints au port du masque toute la journée, les classes restent séparées pendant la récréation, la désinfection des locaux et l'aération ont lieu plusieurs fois par jour.



Des mesures similaires s'appliquent lors des temps de restauration.



Deux maîtresses accueillent cette année les petits à l'école des écureuils de Pressagny l'Orgueilleux : Mme Drouet, directrice, veille sur les petits et les moyens (13 PS et 13MS) tandis que Mme Paquet se voit confier un triple niveau (5 MS, 6 GS et 8 CP).

A l'école des hirondelles de Pressagny-le-Val, l'effectif de Mme Lunel, directrice est de 18 CE1 et 7 CE2 tandis que Mme Lacaille prend en charge le cycle 3 (10 CM1 et 5 CM2).

Souhaitons que les conditions sanitaires s'améliorent rapidement afin que nos enfants, qui en ont été privés l'an dernier pour cause de confinement, puissent bénéficier des nombreuses animations et sorties pédagogiques programmées par les équipes enseignantes.

Bibliothèque : les prêts continuent



Félix Vallotton, *La bibliothèque*, 1921

En accord avec le décret 2020-1310 du 29/10/20 précisant les mesures de précaution pour lutter contre la propagation du coronavirus, la bibliothèque municipale est fermée.

Aussi nous vous invitons à consulter le site de la commune pour découvrir la liste des derniers achats et dons. N'hésitez pas à prendre contact avec les bénévoles via le mail : biblio@notre-dame-de-lisle.fr pour passer vos commandes en retrait sur commande.. Vous pourrez ensuite venir chercher ou rendre vos livres sur rendez-vous.

Mairie : un accueil aux normes PMR

Après les travaux d'isolation, c'est désormais la



mise aux normes PMR (pour les Personnes à Mobilité Réduite) des bureaux de la mairie qui arrive à son terme. L'accueil du public se fera désormais au rez-

de-chaussée dans les locaux réaffectés de l'ancienne bibliothèque municipale. Cette opération a été rendue possible par les subventions de l'Etat et de la Communauté d'agglomérations Seine Normandie Agglomération (SNA). Le mobilier a également été remplacé. Neuf pour une partie et très largement complété grâce à la générosité de M. Le bars qui a fait don à la municipalité de bureaux et de nombreux matériels bureautiques en excellent état.



La mise aux normes PMR se poursuivra avec l'aménagement des abords de la mairie et la création d'un jardin public. Pour ce second projet, la commune a d'ores et déjà obtenu les financements de l'état et du département. Le projet a été confié au cabinet paysagiste Gilson pour une réalisation au premier trimestre 2021.

Travaux et embellissements

Voirie : état des projets rue Clergeot

A ce jour, le projet d'enfouissement des lignes électriques et de télécommunication est finalisé : les travaux supervisés par le SIEGE (Syndicat Intercommunal de l'Électricité et du Gaz de l'Eure) se commencent début 2021 pour une livraison 2ème semestre, compte tenu du retard dû au premier confinement.

En revanche, les études du Syndicat de Voirie Vexin Seine se poursuivent en vue de l'aménagement de la voirie. Seine Normandie Agglomération étant désormais compétente en matière de gestion des eaux pluviales urbaines, ses équipes supervisent une analyse approfondie des phénomènes d'écoulement des précipitations. Les événements climatiques récents accentuent les ruissèlements des bassins versants : les futurs aménagements devront prendre en compte les évolutions climatiques. Un avant-projet devrait être présenté aux riverains début 2021.

Eglise : nouveau chantier participatif

Les Islois, mais aussi les isloises, ont répondu en nombre à l'appel pour le nouveau chantier participatif qui donnera



lieu, cette fois, à la réfection des enduits extérieurs de l'Eglise.

Ce 2 octobre, accompagnés par M. Wasylyszyn, ingénieur du patrimoine des Bâtiments de France, venu en personne



prêter main forte aux habitants, nos valeureux bénévoles ont entièrement pioché les joints de la façade EST.

Ainsi les travaux de refection des enduits extérieurs ont pu être rapidement initiés par l'entreprise Quesnet Ferus. Une seconde tranche de travaux est à prévoir au printemps pour la façade Nord, selon le même principe.

Le financement de cette opération a été rendu possible grâce au concours de l'Etat, pourvoyeur de la Dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.), mais aussi du département de l'Eure, de la Communauté de communes et des généreux donateurs (26 à ce jour) qui ont abondé le fonds communal par l'intermédiaire de la fondation du Patrimoine.

Qu'ils en soient chaleureusement remerciés, ainsi que nos bénévoles qui n'ont pas ménagé leurs efforts !

Si vous souhaitez participer au financement des futurs travaux de l'Eglise, vous trouverez en mairie des bons de souscription pour nous aider à poursuivre les opérations de sauvegarde du monument.



Nettoyage de Port Gabriel

Le Port Saint-Gabriel, qui abrite un bateau logement encore habité, est complètement tombé en déshérence après 2008 et le décès de son gestionnaire. Nos élus demandaient un nettoyage du site depuis une quinzaine d'années C'est le futur tracé de la Seine à vélo qui nous a permis d'être enfin entendus par Voies navigables de France (VNF) qui finance l'opération (entre 50 000 et 100 000 €). Plusieurs embarcations, épaves abandonnées, vont être progressivement évacuées du port Saint-Gabriel. Après le lancement de l'opération sur un remorqueur le 22 juillet dernier, ce sont 4 bâtiments (un ancien remorqueur, un voilier, une péniche logement et une barge), qui vont faire l'objet d'un déchirage (c'est à dire découpés en morceaux sur place) pour certains et pour d'autres les brèches pourront être colmatées. Le tout sera ensuite convoyé jusqu'au chantier naval de Freneuse (78) pour être démantelé. »



Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

Depuis la dernière parution du Catenay se sont tenus cinq conseils municipaux. Nous donnons ci-après, de façon thématique, les grandes lignes des procès-verbaux validés par notre assemblée communale. Pour plus de détails, nous vous rappelons que ces documents sont consultables en mairie ou sur le site internet de la commune.

I/ Finances et administration générale

1. Bail pour la société « L'Envie », restaurant, 1, rue de l'église

Monsieur le maire informe le conseil municipal qu'afin de maintenir l'activité du dernier commerce de la commune, il a signé le bail commercial consenti à la société *l'Envie* pour le restaurant à compter du 1er juin 2020.

Le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer annuel de 10 800,00€ TTC (soit 900,00€ HT par mois). (5 VI 2020)

2. Approbation du compte de gestion 2019 et du compte administratif 2019 (Voir détails dans le *Catenay* n°20)

S'agissant du compte de gestion, le Conseil municipal déclare à l'unanimité que celui-ci n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil municipal approuve en outre à la majorité (1 abstention) le compte administratif 2019, lequel peut se résumer de la manière suivante :

- Résultat de l'exercice 2019 (fonctionnement) : 89 002,88 €
- Résultats antérieurs reportés : 155 022,67 €
- Résultat à affecter (fonctionnement) : 244 025,55€
- Solde d'exécution d'investissement (hors reports): - 7 601,26 €
- Solde des reports d'investissement : - 110 811,22€
- Solde d'exécution d'investissement (reports inclus) : - 118 412,48 € (5 VI 2020)

3. Affectation du résultat 2019 :

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité

- d'affecter 118 412,48 € en réserves au compte 1068 (*Excédents de fonctionnement capitalisés*) au budget primitif 2020 ;
- de reprendre le solde, soit 125 613,07 €, en report d'excédent à la section de fonctionnement au compte 002 (recette) sur l'exercice 2020. (5 VI 2020)

Lors du Conseil du 10 juillet 2020, M. le Maire explique qu'une erreur matérielle a été constatée : 26 000 € de dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) ont été inscrits en trop dans les restes à réaliser de la section Investissement. Le reste à réaliser 2019 n'est pas de 118 412,48 € mais de 144 412,48 €, ce qui impacte donc le report de la section Fonctionnement qui n'est plus de 118 412,48 € mais de 99 613,07 €.

Une nouvelle décision modificative est prise lors du conseil du 25 septembre au profit des comptes de la commune (cf. la *Décision Modificative n°01 au Budget 2020 : Ecritures d'amortissement et augmentation de crédits en investissement*, consultable en mairie).

4. Budget Primitif 2020

Le Budget Primitif avait été voté et approuvé par le Conseil Municipal le 5 juin 2020. Suite à l'erreur constatée, le Budget n'a pas été envoyé en Préfecture.

M. le maire présente donc au vote du Conseil Municipal le Budget Primitif 2020 rectifié de l'affectation du résultat 2019. La nouvelle balance générale est la suivante :

- Section de fonctionnement :
 - Dépenses : 485.979,07 €
 - Recettes : 485.979,07 €
- Section d'investissement :
 - Dépenses : 517.109,60 €
 - Recettes : 517.109,60 € (10 VII 2020)

5. Don du comité des fêtes

Lors de son Assemblée Générale en date du 13 mars, le comité des fêtes a décidé d'effectuer un don de 2 500 € au profit de la commune afin de financer la rénovation de la salle du Clos Galy. Le Conseil municipal, à la majorité des présents et représentés, accepte le don de 2 500 € du comité des fêtes de la commune. (25 IX 2020)

6. Vote des taux d'imposition directe locale pour 2020

M. le Maire, propose de ne pas augmenter les taux des trois taxes directes locales (à savoir la taxe d'habitation, la taxe foncière sur les propriétés bâties et la taxe foncière sur les propriétés non bâties).

Le Conseil municipal, à l'unanimité des présents et représentés, décide donc de reconduire sur 2020 les taux de fiscalité de 2019, soit :

- Taxe foncière : 16,14%
- Taxe Foncière (non bâti) : 37,83% (5 VI 2020)

Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

7. Taxe d'aménagement : renouvellement

Monsieur le Maire rappelle que la taxe d'aménagement a été créée pour financer les équipements publics de la commune, et qu'elle est applicable depuis le 1er mars 2012.

Notre conseil municipal avait délibéré une première fois le 18 octobre 2011 pour instituer la taxe puis de nouveau le 24 novembre 2014 et le 24 septembre 2018 pour en fixer le taux à 5%. Le conseil du 25 septembre décide de maintenir sur l'ensemble du territoire communal, la taxe d'aménagement au taux de 5%.

8. Commission Communale des Impôts Directs (CCID) : Etablissement de la liste de contribuables proposée par le Conseil Municipal

L'article 1650 du *Code général des impôts* institue dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) présidée par le Maire ou par l'Adjoint Délégué.

Dans les communes de moins de 2000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants choisis parmi les 24 personnes (titulaires et suppléants) nommées par la commune. La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du Conseil Municipal. 24 Islois ont donc été désignés pour la commission par le Conseil municipal.

9. Tarif des transports scolaires 2020/2021

Suite à la réforme territoriale, SNA et le département sont devenus autorités organisatrices en matière de transport. Les transports scolaires représentent une enveloppe de 5,41 M€ pour SNA soit un coût par élève de 1 171 €. Sur ce montant, le département prend à sa charge 662 € et SNA 419 €.

Le solde de 90€ (pour 1 enfant), 80€ (pour le second enfant), 70€ (pour le troisième enfant) reste à la charge des familles. La commune se propose de compenser une partie de ce coût pour limiter le tarif à 55 € pour les collégiens et lycéens et à 30 € pour primaires et maternelles.

Les inscriptions se feront comme l'an passé en mairie et les cartes seront remises contre paiement par chèque à l'ordre du Trésor public.

Le Conseil, après délibération, fixe le tarif des cartes de transport pour l'année scolaire 2020-2021 à :

- 55 € pour les collégiens et lycéens (Pour : 14 ; Contre : 0)

- 30 € pour les maternelles et primaires (Pour : 7 ; Contre : 5 (votants favorables à la gratuité totale des transports au sein du regroupement pédagogique), abstentions : 2 (5 VI 2020))

10. Remboursement des réservations de la salle des fêtes annulées pour cause de confinement

Trois administrés ayant versé des arrhes pour la location de la salle du Clos Galy seront remboursés. En effet, suite au confinement dû au COVID-19, les réservations de la salle des fêtes ont été annulées. (5 VI 2020). Deux nouveaux remboursements sont accordés lors du conseil municipal du 10 juillet 2020. Et deux autres par le Conseil du 25 septembre.

11. Convention d'adhésion au service Médecine du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure - Autorisation

M. le Maire expose que la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 autorise les Centres de Gestion à passer des conventions pour l'exercice de missions facultatives. Un service de Médecine est proposé aux collectivités et établissements. Le Conseil municipal autorise donc la signature de cette convention au bénéfice des employés municipaux. (25 IX 2020)

12. Délégation de compétences du Conseil Municipal à M. Le Maire

Conformément aux dispositions du *Code général des collectivités territoriales* et en réponse aux demandes de la Préfecture de l'Eure, le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de confier à M. le Maire les délégations suivantes pour la durée du présent mandat :

1° d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;

2° de fixer, dans les limites déterminées par le conseil municipal (soit 500 € par droit unitaire), les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées ;

3° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et

Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

4° de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

5° de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;

6° de créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;

7° de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

8° d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

9° de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 1 000 euros ;

10° de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;

11° de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

12° de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;

13° d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le *Code de l'urbanisme*, [...] dans les conditions que fixe le conseil municipal (soit pour les opérations d'un montant inférieur à 50 000 euros) ;

14° d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le conseil municipal et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € ;

15° de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal (soit 5 000 € par sinistre) ;

16° de donner, en application du *Code de l'urbanisme*, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;

17° d'exercer ou de déléguer, en application du *Code de l'urbanisme*, au nom de la commune et dans les conditions fixées par le conseil municipal (soit un montant inférieur à 5000 euros), le droit de préemption défini par le même *Code* ;

18° de prendre les décisions [...] relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune ;

19° d'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre dont le montant ne dépasse pas 200 € ;

20° d'exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique [...] en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois [...] ;

21° d'exercer, au nom de la commune, le droit de protection des occupants de locaux à usage d'habitation.

22° d'ouvrir et d'organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L 123-19 du *Code de l'environnement*.

II/ Environnement et Travaux

1. Travaux du SIEGE - rue Georges Clergeot

Le SIEGE (Syndicat Intercommunal pour l'Electricité et du Gaz de l'Eure) envisage d'entreprendre des travaux d'enfouissement des réseaux. La contribution financière de la commune à cette opération s'élève à 37.500 € en investissement et à 17.916,67 € en fonctionnement. Ces montants seront ajustés sur le coût réel des travaux réalisés. (5 VI 2020)

Un point d'avancement est effectué le 25 septembre sur la programmation des travaux. Le SIEGE a bien prévu cette année l'enfouissement des réseaux mais le SVVS (syndicat de voirie) a décalé les travaux à l'année prochaine, afin de pouvoir réaliser une étude hydraulique. En conséquence, la demande de subvention sollicitée au titre des amendes de police n'a pas été prise en compte pour cette opération.

2. Aménagement accessibilité des extérieurs de la mairie

Dans le cadre du plan de relance, nous avons obtenu le financement de l'état au titre de la DETR et du département.

3. Rénovation des murs extérieurs de l'église

M. le Maire informe également le conseil municipal que le financement du département a été obtenu, ce qui va permettre de lancer les travaux de rénovation des murs extérieurs de l'église avec un chantier participatif.

Les grandes lignes des derniers conseils municipaux

4. Convention de gestion transitoire de la compétence

Eaux pluviales urbaines

Pour donner le temps aux services de SNA de mettre en place un nouveau service, la commune doit temporairement continuer d'assurer cette compétence.

Une convention de délégation est d'ores et déjà conclue jusqu'au 31 décembre 2020. Elle ne peut faire l'objet que d'une seule et unique reconduction. (5 VI 2020)

III/ Education, Culture, Solidarité

Après une longue période de confinement, les élèves ont progressivement repris l'école dans des conditions particulières, à temps partiel en présentiel d'abord pour les élèves des classes de GS, CP, et CM2. Les CE1, CE2 et CM1 sont revenus en classe le 22 mai. Les enseignantes continuent à assurer le suivi à distance des enfants qui sont restés à la maison. Pour le moment, il n'est pas prévu de reprise pour les enfants de petite et moyenne section.

Les transports scolaires et la garderie fonctionnent sur inscription. Les enfants qui déjeunent habituellement à la cantine sont pris en charge mais doivent apporter leur repas. Pour l'instant, le nombre des inscrits n'excède pas la capacité d'accueil des locaux. (5 VI 2020)

IV/ Informations diverses

1. **Dans le cadre de la gestion de la pandémie** de COVID19, 500 masques chirurgicaux fournis par la région sont arrivés ; des masques en tissu lavables proposés par le département sont encore en attente. La commune a fait l'acquisition de 400 masques en textile lavable et de 500 masques stérilisables à la vapeur pour compléter le stock. 10 litres de gel hydro-alcoolique ont également été acquis pour un investissement total d'environ 3 000 €.

Les premiers masques ont été distribués en porte à porte aux habitants. Ceux qui n'ont pas pu bénéficier de cette première campagne de distribution sont invités à venir se fournir en mairie ou à faire une demande de portage à domicile. (5 VI 2020)

2. Plan communal d'alerte et d'urgence

M. le Maire informe le conseil que conformément aux obligations réglementaires, le registre afférent est maintenant opérationnel. Il appartiendra au conseil de définir les objets et les modalités à mettre en œuvre en matière d'alerte.

3. Un Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI) est en cours d'élaboration pour la vallée de la Seine dans l'Eure. Une première réunion a eu lieu en 2019 et une deuxième est prévue, à Notre-Dame de l'Isle, le lundi 21 septembre avec la Direction Départementale des Territoires et de la Mer. Seront également accueillies les communes de Pressagny l'Orgueilleux et de Port-Mort. (10 VII 2020)

4. M. Lepré a siégé au syndicat de voirie. M. Letourneur, Président sortant, a été réélu et M. Lepré a été désigné membre de la commission Appel d'Offres. (10 VII 2020)

5. M. le Maire a participé à une réunion du syndicat d'électricité. L'ordre du jour était établi autour du vote du budget et des différents engagements du syndicat (parc photovoltaïque de Mercey, de Malleville sur le Bec, de l'aérodrome de Saint André de l'Eure et du parc éolien du sud de l'Eure). (10 VII 2020)

6. Samedi 11 juillet, tenue de l'Assemblée électorale de SNA. A l'ordre du jour, élection du Président, des 14 vice-présidents, des membres de la Commission des Appels d'Offres. M. le Maire informe que M. Duché sera candidat à sa succession et que lui-même se présentera au poste de vice-président en charge de l'habitat. (10 VII 2020)

7. Les travaux d'accessibilité à la mairie devraient être terminés d'ici la fin du mois de juillet. Une inauguration officielle sera programmée à la rentrée en fonction des conditions sanitaires du moment. (10 VII 2020)

M. le Maire signale qu'il souhaite mettre en place un groupe de travail sur le relooking de la salle des fêtes. (10 VII 2020)

8. Mme Billard fait un point rapide sur le SIVOS : une consultation sera lancée très rapidement concernant le prestataire de la cantine suite à une augmentation conséquente des tarifs du prestataire actuel. Un travail de réflexion est à mener sur la cantine tant au niveau du coût (prise en compte éventuelle du quotient familial par exemple) que de la qualité. (10 VII 2020)

9. Mme Billard signale que la troupe de Noël 2019 propose un nouveau spectacle et qu'elle est tentée de faire de nouveau appel à eux. Mme Hennequet suggère de consulter également la troupe qui avait présenté le spectacle scientifique. (10 VII 2020)

Seine Normandie Agglomération



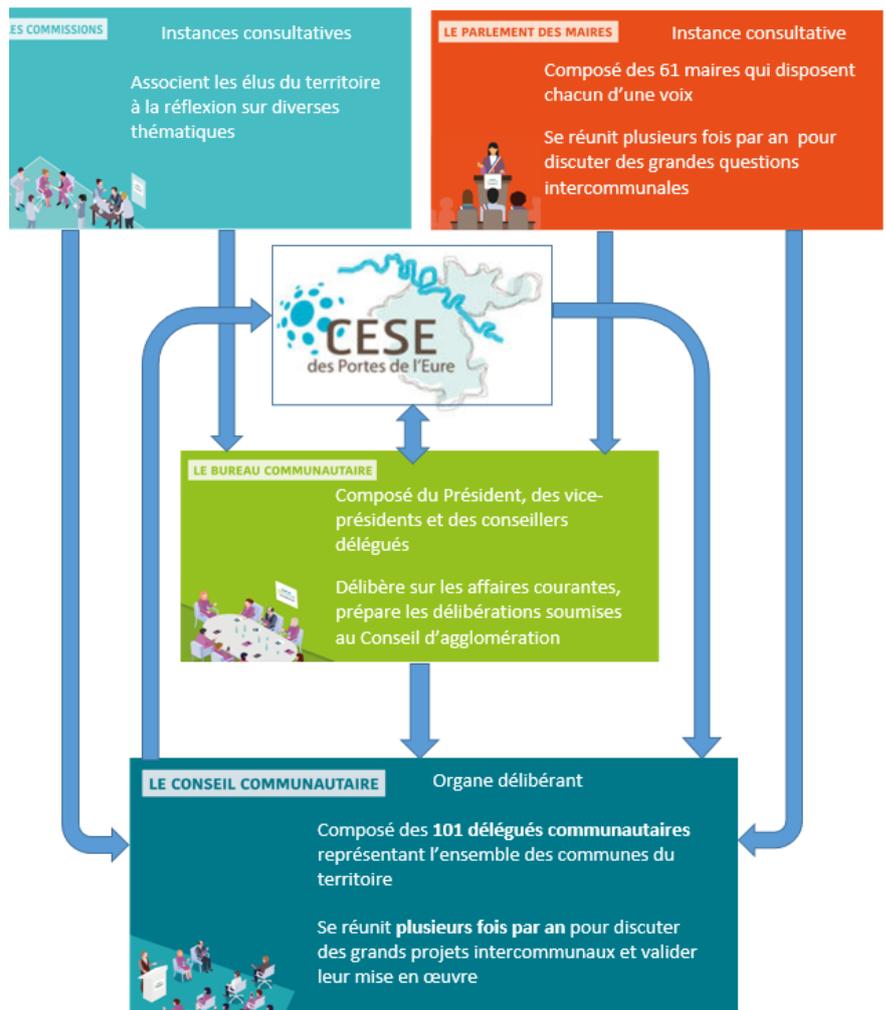
Suite aux dispositions de la loi NOTRe (Loi portant sur loi portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République), la communauté d'agglomération « Seine Normandie Agglomération » est née en 2017 de l'association de trois intercommunalités : la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure (CAPE), la Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs (CCAÉ) et la communauté de communes Epte-Vexin-Seine.

Cette nouvelle communauté de communes compte environ 85 00 habitants et est organisée autour des deux pôles urbains de Vernon et des Andelys. La logique d'ensemble qui a présidé à la création de cette nouvelle agglomération est celle du « bassin de vie », construit autour de l'Axe Seine.

Forte de ses atouts industriels et touristiques, cette nouvelle entité dispose d'une taille suffisante pour tenir son rang face à l'attractivité du mantois et de la région parisienne dans le contexte de la création de la grande région Normandie.

L'organe principal de SNA est son Conseil communautaire, composé de plus de 100 membres élus pour six ans. Les conseillers communautaires représentent les 61 communes membres de l'agglomération au prorata de leur population :

Nombre de délégués	Communes
22	Vernon
7	Les Andelys
5	Vexin-sur-Epte
4	Pacy-sur-Eure, Saint-Marcel
4	La Chapelle-Longueville
3	Gasny
2	Pour chacune des autres communes
1	



une communauté d'agglomérations à votre service

Le **Conseil communautaire** de SNA est l'organe délibérant de l'Agglomération. Ses réunions sont ouvertes au public (dates sur le site de l'agglomération : <http://www.sna27.fr>). Il débat des grandes orientations de la politique communautaire et valide leur mise en œuvre. C'est donc une instance délibérative et exécutive.

Pour ce qui a trait aux affaires courantes, le **bureau communautaire**, composé du président, Frédéric Duché, des vice-présidents et des conseillers délégués, constitue l'organe exécutif de l'agglomération qui prépare les délibérations soumises au Conseil. Chacun des vice-présidents et des conseillers délégués a en charge une mission définie en relation aux compétences qui sont celles de SNA. Ainsi, notre maire, Thibaut Beauté, a été élu vice président en charge de l'habitat durable.

Les compétences de la communauté d'agglomération ont été définies par la loi (compétences obligatoires) ou dévolues par les communes après concertation des élus. Elles se répartissent comme suit :

Compétences obligatoires

- Développement économique
- Tourisme (2017)
- Mobilité
- Aménagement territorial
- Équilibre social de l'habitat
- Politique de la ville et gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets ménagers
- GEMAPI - Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (2018)
- Eau (obligatoire en 2020)
- Assainissement

Compétences optionnelles

- Culture
- Sport
- Santé et maintien à domicile
- Maisons de service au public

Compétences facultatives

- Petite enfance
- Jeunesse
- Accès et usages numériques

Trois instances consultatives viennent compléter le dispositif : **les commissions**, composées d'élus, qui travaillent sur certaines thématiques, le **parlement des maires**, composé des 61 maires de l'agglomération, qui

disposent chacun d'une voix et se réunissent pour débattre des grands sujets intercommunaux. Enfin, le **CESE (Conseil Economique, Social et Environnemental)** qui rassemble élus, grands acteurs des milieux socioprofessionnels et associatifs, citoyens volontaires. Comme les autres instances consultatives, il élabore ses avis et propositions pour l'exécutif ou les élus du Conseil communautaire. Il intervient aussi sur saisine de ces derniers ou peut se saisir lui-même de toute question relative à l'avenir du territoire.

Plus d'information et les rapports de délibération du conseil communautaire sur le site de SNA (<http://www.sna27.fr>), ainsi que des informations utiles et pratiques dans des domaines aussi différents que le développement économique, le numérique, l'aménagement territorial, le tourisme ou l'éco-jardinage...

Elections sénatoriales

Le 27 septembre dernier se sont tenues dans notre département les élections sénatoriales. Ces élections étant particulières, nous vous apportons ci-après quelques précisions sur ce mode de scrutin indirect et sur les missions et prérogatives du Sénat...

Les sénateurs sont élus au suffrage universel indirect par environ 162 000 « grands électeurs », eux-mêmes élus par les assemblées dont ils sont membres.

Notre-Dame de l'Isle, commune de 15 conseillers municipaux, avait droit à 3 grands électeurs. Ont été élus par leurs pairs pour représenter la commune à cette élection : Mme Hennequet, M. Lacaille et M. Beauté.

Les sénateurs sont élus pour un mandat de 6 ans. Durant cette période, ils ne peuvent être démis de leurs fonctions. En effet, à la différence de l'Assemblée nationale, le Président de la République ne peut pas dissoudre le Sénat. Le président du Sénat est le troisième personnage de l'État dans l'ordre de préséance, après le président de la République et le Premier ministre. C'est lui qui assure l'intérim en cas de vacance de la présidence de la République. Notons que le renouvellement du Sénat se fait par moitié tous les 3 ans.

Le 27 septembre dernier 3 postes étaient à pourvoir dans l'Eure. Ont été élus : Hervé Maurey (réélu – LR), Kristina Pluchet (LR) et Sébastien Lecornu (LREM).

Le schéma de cohérence territoriale

La loi NOTRe a redéfini la nouvelle carte organisationnelle des territoires. En clair, notre commune faisait jadis partie de la communauté de commune des Andelys et à ce titre nous faisons partie du SCOT du Pays du Vexin avec quatre autres communautés. La création de Seine Normandie Agglomération a rendu caducs les SCOT existants et implique l'élaboration d'un nouveau SCOT sur ce nouveau périmètre.

La phase diagnostic étant achevée et le PADD débutant, il nous a paru indispensable de vous faire partager les éléments du diagnostic.

Pour rappel, le SCOT est un document qui définit des orientations d'aménagements à un horizon de 20 ans tandis que les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU) sont prescriptifs et définissent les normes à respecter, les PLU devant être en conformité avec ces orientations.

Le SCOT, une démarche en trois étapes

Etape 1 - le Diagnostic et l'Etat Initial de l'Environnement permettent de comprendre l'organisation du territoire, d'identifier ses forces et ses faiblesses, ses opportunités et ses menaces.

Etape 2 - le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) traduit le projet politique du territoire et fixe les objectifs stratégiques à poursuivre pour les 20 prochaines années.

Etape 3 - le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO) précise les actions à mettre en œuvre pour concrétiser les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durables.

L'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Seine Normandie Agglomération se poursuivra jusqu'en 2022. Depuis mai 2019, le bureau d'études Atopia a réalisé le diagnostic qui servira de base à la construction du PADD. Les élus, les partenaires et les acteurs locaux ont été associés à la première étape de la démarche d'élaboration du SCoT. Les trois étapes clés du SCoT.

Les objectifs nationaux de l'élaboration du SCoT

Chantier 1 : Lutter contre le changement climatique et anticiper ses effets

La lutte contre les changements climatiques, par la limitation des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES), implique pour les territoires d'intégrer les critères de sobriété énergétique dans leurs choix de développement et d'aménagement.

Chantier 2 : Enrayer la perte de biodiversité

La préservation de la biodiversité implique de matérialiser dans le SCoT et de protéger durablement le réseau écologique intercommunal. Il est composé d'espaces de nature (réservoirs de biodiversité) reliés les uns aux autres par des connexions écologiques, constituant ainsi la Trame Verte et Bleue (TVB) territoriale. Cette trame doit permettre d'offrir les conditions nécessaires à la pérennité de la biodiversité du territoire.

Chantier 3 : Limiter la consommation d'espace

L'espace constitue un bien commun limité. Lorsqu'un territoire fait le choix d'urbaniser les terres agricoles, il doit aujourd'hui être en mesure de le justifier et de démontrer que des alternatives ont été étudiées. Il s'agit en particulier d'être plus innovant dans les formes urbaines (compacité, densité acceptable...) et de privilégier la construction en renouvellement du tissu urbain existant.

Les enjeux et le projet de territoire de SNA

En amont de l'élaboration de son SCOT, SNA affirme 3 enjeux stratégiques inscrits dans une dynamique de transition écologique :

Enjeu n°1 : Mener une stratégie d'urbanisation maîtrisée et responsable conciliant parcours résidentiel diversifié et cadre de vie.

Enjeu n°2 : Conduire une stratégie de développement des entreprises, du tourisme et de l'agriculture en soutenant le tissu local et en renforçant l'attractivité d'un territoire innovant.

Enjeu n°3 : Mailler le territoire par une offre diversifiée et équilibrée de services.

Les éléments clés du diagnostic pour identifier les caractéristiques de Seine Normandie Agglomération

Un territoire à la confluence de 8 entités paysagères

Le premier volet du diagnostic souligne la valeur de la diversité paysagère du territoire, à travers des ambiances de plaines agricoles et de vallées humides.

Un territoire au cœur du corridor de développement « axe Seine », à la trajectoire atypique

Le second volet du diagnostic traduit l'imbrication du territoire dans un système urbain interrégional.

L'attractivité du bassin d'emplois implique un flux de migrations domicile/travail malgré une diminution récente du nombre d'emplois.

de Seine Normandie Agglomération

L'économie se tertiarise même si la tradition industrielle reste ancrée au territoire.

Dynamiques territoriales internes

Les évolutions démographiques du territoire reflètent un ralentissement de l'attractivité des vallées au profit d'une urbanisation des plateaux. Le vieillissement de la population est observé sur tout le territoire.

L'économie de SNA demeure marquée par le poids de ses activités productives qui représentent près du tiers des 26 000 emplois locaux. La présence d'industries de pointe conforte le positionnement historique du territoire dans le domaine de l'aéronautique et de l'espace avec la présence de grands groupes internationaux.

Sur le plan agricole, la plaine de la Madrie et du Vexin se sont spécialisées dans les céréales et cultures industrielles (lin, betterave).

Enfin, le tourisme constitue un volet d'activités important. Avec le site de Giverny, la fréquentation touristique de SNA apparaît remarquable (630 000 visiteurs/an) et constituée d'une clientèle nationale et internationale.

Un bassin de population entre l'Île-de-France et le Grand-Ouest.

Le territoire se situe entre les régions de la façade maritime et l'Île-de-France. On constate l'arrivée de nouveaux habitants principalement depuis celle-ci, et des départs en direction de l'ouest. La population se répartit dans 61 communes. Néanmoins, 2 habitants sur 3 vivent dans les 4 pôles urbains : Pacy-sur-Eure, Les Andelys, Saint Marcel / Vernon, Vexin-sur-Epte.

Une croissance résidentielle ralentie

L'augmentation du nombre de logements sur le territoire s'est accompagnée d'une hausse des logements vacants liée à la perte d'attractivité des centres-bourgs. Ces phénomènes interrogent sur la pérennité des services, équipements, commerces dans les centres historiques.

Un positionnement géographique favorable aux dynamiques économiques

Historiquement, les dynamiques économiques sont liées au transport fluvial et portées par les vallées (Seine, Eure). Pour autant, les espaces du territoire ont développé des spécificités économiques propres :

- le Vexin se caractérise par l'activité agricole, le bâtiment, les travaux publics et les services,
- la vallée de l'Eure présente des fonctions économiques de distribution, de transport,
- la vallée de la Seine se caractérise par la conception-recherche, la gestion, la culture et les loisirs,
- le Vexin-Les Andelys par des fonctions de fabrication.

Aujourd'hui, les infrastructures de mobilité, telles que l'A13, offrent des opportunités pour le développement économique futur (Normandie Parc)

Une offre touristique reconnue

L'identité touristique du territoire est marquée par trois sites d'appel d'échelle régionale et mondiale : le Musée des Impressionnistes, la maison et le jardin de Claude Monet à Giverny, ainsi que Château Gaillard aux Andelys. Les vallées sont un atout par les pratiques liées à l'eau (croisières, kayak, etc.) et de randonnées (vélo, pédestre). Le développement des haltes fluviales de Vernon attire les retombées des croisières sur la Seine.

Un territoire à la confluence de plusieurs grandes entités paysagères

Le territoire présente une diversité de paysages (plateaux ondulés et ouverts, vallées de l'Eure, de la Seine, plateaux agricoles, coteaux boisés). Le territoire de SNA compte de nombreux éléments patrimoniaux remarquables recensés comme Monuments Historiques (le moulin de Fourges, la vallée de l'Epte, Château Gaillard) ou vernaculaires (lavoirs, moulins).

Un développement urbain face à de nombreux défis environnementaux

Plusieurs enjeux importants sont à relever pour le développement du territoire :

- maîtriser l'exposition aux risques technologiques et naturels,
- relever le défi énergétique en augmentant de la production locale,
- diminuer la dépendance alimentaire par le développement de productions de proximité (maraîchage, élevage, etc.).

Comment s'informer et participer au SCoT ?

- Un registre de concertation est mis à votre disposition en mairie et au siège de la communauté d'agglomération.
- Des observations écrites pourront être transmises au fur et à mesure de la procédure par voie postale
- Articles et documents sont régulièrement mis en ligne sur www.sna27.fr

Hier et Aujourd'hui

Concert du Festival de Giverny

Le jeudi 27 août 2020, notre église a accueilli le concert de la 17ème édition du Festival international « Musique de Chambre à Giverny ».

Au programme, la *Fantaisie chromatique et fugue en ré mineur* BWV 903 de Jean-Sébastien Bach, œuvre difficile de la maturité du compositeur, où celui-ci se livre à une exploration approfondie de l'art du contrepoint. Sans doute parce qu'elle laisse une grande liberté à l'interprète, cette œuvre a inspiré les grands compositeurs romantiques de Beethoven à Liszt. Jean Claude Vanden Eyden en a restitué une interprétation particulièrement virtuose.



En deuxième partie, Joseph Puglia (violin), Kei Tojo (alto) et Michel Strauss (violoncelle) ont donné une version brillante de la transcription pour trio à cordes des célèbres *Variations Goldberg* (BWV 988), autre sommet de l'art du contrepoint, que le public a accueillie par une longue standing ovation.

Cérémonie du 11 novembre

Comme ce fut le cas pour le 8 mai 2020, la cérémonie du 11 novembre commémorant l'Armistice mettant fin à la 1^{ère} Guerre Mondiale et rendant hommage à tous les morts pour la France ont été maintenues au prix d'un protocole sanitaire strict. C'est ainsi que le dépôt de gerbe n'a pu avoir lieu qu'en présence d'une partie du Conseil municipal et de deux représentants des anciens combattants, l'assemblée autorisée étant limitée à dix personnes.



Autre conséquence des règles sanitaires, l'interdiction de la traditionnelle vente du Bleuet a privé l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre d'une partie de ses revenus. Si vous souhaitez lui faire un don, rendez-vous sur le site <https://www.onac-vg.fr>.



Soutenons l'Envie...



Nos gentils restaurateurs fournissent de gros efforts pour faire face à la crise sanitaire et nous rendre service.

Ils restent derrière leur piano pour vous préparer des **plats à emporter du mardi au dimanche de 11h30 à 18h30**, à condition de leur **passer commande 24h avant le retrait**. Ils accepteraient même de vous livrer si vous êtes en grande difficulté...

N'hésitez pas à faire appel à eux pour les soutenir en cette période particulièrement difficile, un régal vous récompensera en retour. Choisissez-le dans la carte affichée sur leur porte ou accessible sur le site

<https://restaurant-lenvie.eatbu.com/>

4 L Trophy



Rappelons ce qu'est l'épreuve qu'ont brillamment réussie Emilie et Pauline

Ce rallye n'est pas une course de vitesse mais un raid humanitaire de 6000 km. au volant d'une 4L, un défi sportif avec, pour devise «solidarité, entraide et partage» et pour objectif la distribution de fournitures scolaires et sportives aux petits Marocains démunis de crayons, stylos, cartables etc.

C'est avec un grand regret que nous reportons une nouvelle fois notre petite soirée « photos souvenirs » du 4L Trophy en raison des restrictions sanitaires...

Ce n'est cependant qu'un report, nous souhaitons absolument vous réunir, amis, familles et sponsors pour vous remercier de nous avoir soutenus durant cette aventure et partager avec vous nos merveilleux souvenirs ! Nous souhaitons notamment apporter tout notre soutien à nos sponsors durant cette période difficile et les remercier une nouvelle fois pour leur aide. Grâce à vous, nous avons pu participer à cette aventure... Notre famille et nos amis ont été présents également tout au long de cette aventure et sans eux nous n'aurions pas pu accomplir cette action humanitaire. Nous remercions de tout cœur toutes les personnes qui nous ont accompagnés et souhaitons bon courage pour cette période de confinement. En attendant, laissez-nous vous faire voyager avec cet avant goût « photographique »



Emilie DEBRE...

Le Comité des fêtes communique...



Composition du bureau de l'équipe qui prend la relève:

Valérie Lepré : Présidente
 Pierre Bernard : Trésorier
 Magali Léger : Secr. / Communication

Isabelle Beauté : Vice-présidente
 Damien Lorailler : Trésorier adjoint
 Jérôme Levoy : Secrétaire adjoint



Compte tenu du contexte sanitaire nous vous propose un calendrier de randonnées pédestres...

Mois	Date	Départ	heures	Commentaires	<p><i>Ces sorties sont ouvertes à tous. Cependant, tout participant doit être adhérent du Comité des Fêtes pour des raisons d'assurance et devra donc s'acquitter à sa première participation d'une cotisation d'1 euro.</i></p> <p><i>Les adhérents recevront une communication en amont de chaque date mais les personnes intéressées pourront s'inscrire sur place.</i></p> <p><i>Pour toute information et/ou préinscription contactez-nous par mail à « comitedesfetes.ndi@gmail.com ».</i></p>
Déc. 2020	Sam. 12	la Chapelle (Hameau)	9h	Accessible à tous, léger dénivelé (Le Paradou)	
Janv. 2021	Sam. 16	Mairie	9h	Distance adaptée au groupe	
	Sam. 30	Chapelle	9h	Distance adaptée au groupe	
Février	Sam. 13	Mairie	9h	1ère rando découverte...	
	Sam. 27	Chapelle	9h	Programme à définir	
Mars	Sam. 13	Mairie	9h	Programme à définir	
	Sam. 27	Chapelle	9h	Programme à définir	
Avril	Sam. 10	Mairie	9h	Programme à définir	
	Sam. 24*	Chapelle	9h	Programme à définir	
Mai	Dim. 9	Mairie	9h	Programme à définir	
Juin	Dim. 6	Mairie	9h	Programme à définir	
	Dim. 27	Chapelle	9h	Grande rando avec pique-nique & surprise avant l'été	

Le Noël des enfants

En ces temps de Covid, notre traditionnel arbre de Noël ne pourra malheureusement pas avoir lieu dans les conditions habituelles. Impossible de proposer un spectacle aux enfants en respectant les règles de distanciation de rigueur. Aussi, l'équipe municipale



travaille actuellement à une solution alternative afin que les enfants puissent tout de même vivre un moment mémorable !

Si vous êtes nouvellement arrivés dans la commune, si vous avez un enfant né en 2020 ou si vous n'avez jamais assisté à notre arbre de Noël, nous vous invitons à remplir le formulaire de recensement déposé dans votre boîte aux lettres.

Notre-Dame de lire

Malgré une période compliquée et un avenir incertain, toute l'équipe de l' AISLC se mobilise pour que puisse avoir lieu le quatrième salon « Notre dame De Lire ». Si tout va bien, celui-ci se tiendra le 27 juin 2021 sur l'esplanade des berges de la Seine. Cette année, le salon aura un goût particulier puisqu'il rendra hommage à notre ami et Président Michel de Decker



Michel est celui par qui tout est arrivé. En 2014, il avait eu l'idée de ce grand rassemblement en plein air sur notre magnifique esplanade. Idée concrétisée

en 2015 puis réitérée en 2017 et 2019 lors des deuxième et troisième éditions qui ont vu grandir la popularité de l'événement. En août 2019, Michel nous a quittés. Pour le salon 2021, nous réunissons une quarantaine d'auteurs qui ont tous entretenu une relation particulière avec l'historien. En prémices, nous espérons pouvoir à nouveau organiser des séances de création littéraire autour d'une auteure avec les élèves des écoles de Notre-Dame de L'Isle et de Pressagny l'Orgueilleux.



Pour plus de renseignements, n'hésitez pas à consulter notre page Facebook :

<https://www.facebook.com/AISLCNDI>

Au fil de l'histoire de Notre-Dame de l'Isle

Notre village est connu au mémorial de Caen...

Ce magnifique mémorial est remarquable en tout point que ce soit au niveau de l'architecture, de la présentation pédagogique, de la richesse du contenu et de l'émotion qu'il suscite. Il retrace les événements de la Seconde Guerre mondiale en expliquant la montée du nazisme en Allemagne jusqu'au fragile « équilibre mondial » actuel. Et au détour d'une salle, nous pouvons y voir la grande affiche reproduite ci-dessous (60 cm x 84 cm).

Imprimée à Versailles, elle était destinée à être largement diffusée en France pour assurer la « publicité » de l'exécution de nos concitoyens avec la procédure qui a prévalu, afin de dissuader d'autres « terroristes » potentiels... Elle est particulièrement intéressante parce c'est l'une des toutes premières, voire la première affiche de ce genre, raison pour laquelle, probablement, le Mémorial de Caen a choisi de l'exposer ...



Des recherches ont été faites dans plusieurs sites spécialisés... Selon Le Maitron (le plus grand dictionnaire biographique en langue française qui répertorie le nom de militants des mouvements ouvriers, sociaux et de résistants), ce serait le premier acte de résistance dans le Vexin. Mais compte tenu que la France n'est pas encore occupée, l'armistice n'a pas encore été signé à cette époque-là, je suivrai volontiers l'avis de Jean Baboux, membre du CEV (Cercle d'Études Vernonnais) : Il s'agirait plutôt d'une réaction patriotique de civils devant l'invasion du pays... On retrouve leur nom dans liste des fusillés de l'Eure dressée après la guerre. Sur cette longue liste figurent plusieurs hommes ayant été fusillés entre le 10 et le 13 juin 1940 ; probablement auteurs d'actes de combats comme franc-tireur, donc des hommes non protégés par les lois de la guerre. Précisons que si un soldat tire sur l'ennemi, quand il est pris, il est emmené en captivité, si c'est un civil, il est fusillé. C'est comme cela dans toutes les guerres, dans toutes les armées, armée nazie ou armées de pays démocratiques.

Bénoni, Charles, Venant Pantin, et Aimé, Jean, Bénoni Pantin, (le père et le fils) habitaient Pressagny-le-Val et Cyrille, Jean Guerledan Hennezis. Le 10 juin 1940, entre Pressagny-le-Val et Mézières, ils tombèrent sur l'un des premiers Allemands arrivés dans la région, un motocycliste, et le tuèrent. Le 18 juin 1940, les trois hommes furent arrêtés mais s'échappèrent à la faveur d'un mitraillage sur la route durant leur transfert à Évreux ; ils regagnèrent alors leur foyer. Mais, ils ont dû se vanter de leurs exploits, et malheureusement pour eux, et leurs récits arrivèrent à des oreilles mal intentionnées qui les dénoncèrent aux autorités allemandes. Ils furent de nouveau arrêtés le 15 février 1941. Par jugement du tribunal militaire FK 753 réuni à Évreux, ils furent condamnés à mort comme « franc-tireurs » le 17 avril 1941. Les trois hommes furent fusillés le 21 avril 1941 au lieu-dit le Long-Buisson à Guichainville, un endroit alors désert, tout près de la prison d'Évreux, en face du terrain d'aviation utilisé à l'époque par la Luftwaffe. Leurs corps furent ramenés dans nos villages pour servir d'exemple à la population...

Alain Favresse

Des numéros de téléphones pour vous venir en aide...

Aide médicale	Aide sociale	
 <p>Un service accessible aux heures de fermeture des cabinets médicaux : Donc tous les soirs après 20h, le week-end à partir du samedi midi et les jours fériés.</p>	 <p>Une difficulté d'ordre social ? Téléphonez au numéro "1er contact" au 02 32 31 97 17 <small>(Prix d'un appel local)</small></p>	 <p>Qu'est-ce que le numéro "1er contact" ? Au bout de la ligne, un professionnel de l'action sociale vous écoutera et vous orientera dans vos démarches. Des professionnels sont à votre écoute : • le lundi de 13h30 à 17h30 • du mardi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30</p>

Rappel à la loi concernant les feux de jardins



Compte tenu des nombreuses plaintes de concitoyens concernant des nuisances dues aux feux de jardin, il vous est rappelé les principales directives éditées dans l'arrêté préfectoral concernant ce sujet : **Pour vous libérer de vos déchets verts...** Dans son article 7, il vous est rappelé :

- Que le principe général est la valorisation par compostage ou broyage des déchets végétaux ou leur dépôt en déchetteries doivent être privilégiés à leur incinération.
- Que le brûlage de déchets ménagers ou autres par incinérateur individuel ou en plein air est, par principe, interdit en application du règlement sanitaire départemental

Toutefois une dérogation est admise pour les déchets biodégradables issus de jardins ou de parcs **à condition que ceux-ci soient suffisamment secs afin de brûler en émettant un minimum de fumée. Le brûlage des tontes, d'herbes, de souches d'arbres, de résineux est interdit.**

Seuls les brûlages de déchets secs sont donc autorisés dans nos communes de moins de 2000 habitants du 15 octobre au 15 mars. Pour une information complète sur la législation à ce sujet, consultez l'arrêté préfectoral « D/B1-10-0557 »

Usage des appareils bruyants

L'usage des outils et appareils bruyants (tronçonneuses, tondeuses à gazon, etc.) est réglementé par arrêté préfectoral.



Voici les plages horaires où leur utilisation est autorisée :

- Les jours ouvrables de 8h 30 à 19h 30
- Les samedis de 9h à 12h et de 15 à 19h
- Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

Elagage et entretien des cours d'eau



La réglementation impose aux propriétaires d'arbres débordant sur la voie publique de les élaguer régulièrement afin qu'ils n'entravent pas la circulation des piétons ou des véhicules.

De même, les branches ne doivent pas entrer en contact avec les lignes électriques ou du réseau téléphonique.

Il appartient aux riverains **d'entretenir le lit du Catenay** pour permettre son flux normal. La préservation de la qualité des eaux est de la responsabilité de chacun.



DÉCHETTERIE D'AUBEVOYE
3, rue de l'étang :
02.32.53.26.35

Horaires d'ouverture :

du lundi au samedi

HIVER (du 1^{er} oct. au 31 mars)

08h30-11h45 — 14h00-16h45

Pendant les périodes de confinement vous devez cocher la 7^{ème} case de l'attestation de

déplacement dérogatoire :

« se rendre dans un service public »

Informations utiles

MAIRIE	SERVICES DE L'ETAT	INDUSTRIE	GITES RURAUX
35, rue de l'église 27940 NOTRE-DAME DE L'ISLE Tél. : 02.32.52.60.90 ✉ mairie@notre-dame-de-lisle.fr Horaires d'ouverture : Mercredi : 10 h 30 – 12 h Vendredi : 17 h 30 – 20 h En matinée sur rendez-vous	Préfecture de l'Eure : Boulevard Georges-Chauvin 27022 Evreux Tél. : 02.32.78.27.27. Sous-préfecture des Andelys 10, rue de la Sous-préfecture 27705 Les Andelys Tél. : 02.32.54.74.87	Aco Produits Polymères SA Tél. : 02.32.51.30.55. GSM Granulats Tél. : 02.32.52.61.90	Gîte Charmoye, <i>Gîte de France n° 919</i> 44 bis rue Georges Mauger Tél. : 02.32.39.53.38 (réservation) L'Orée du Val <i>Gîte de France n° 1151</i> 48 rue Georges Mauger Mobile : 06 32 34 28 89
ARTISANS	ASSOCIATIONS	RESTAURATION	SANTE / BIEN ÊTRE
AC Couverture Zinguerie 3, rue Henri Delavigne Mobile : 06.47.39.22.59 A2CM Masset - charpente 8, rue Georges Mauger Tél. : 02.32.53.45 52 Cellier Laurence La Fée Hirondelle Accessoire de mode faits main Mobile : 06.24.45.92.07 ✉ laurence@lafeehirondelle.fr Di Giulian Eric - maçonnerie 19, rue d'Hennezis. Tel : 02.32.52.27.61 Lorailer Bernard - Plaquiste 10, rue de la Ceriseraie Mobile : 06.14.80.70.94 Tel. : 02.32.77.49.20 Méheust Reynald Terrassement Assainissement 41, rue de l' Eglise Mobile : 06.82.45.95.94 Pertoldi Karine Graphiste freelance 18, rue de Mézières Tél. : 02.32.53.20.22 Mobile : 06.16.81.34.73. Skaziak Eric, Parcs et jardins 9, rue Emile Breton Tél. : 02.32.52.63.09 Mobile : 06.10.19.31.91. M. Jégado :Chauffage, Electricité, Plomberie 15, rue des Andelys Tel. : 02 32 53 75 25 ✉: contact@sarl-jegado.fr www.jegado-chauffage-vernon.fr/ M. Touron Jérémy Motoculture de plaisance 6 rue Léopold Joly Mobile : 06.49.17.94.91 ✉ tjmotoculture27@gmail.com Lesur Olivier & Cindy Apiculteurs récoltants ✉ aleuredumiel@gmail.com Mobile : 06.43.90.73.98	Assistants maternelles Mme Hélène Boucher 5 rue d'Hennezis – (Pressagny le Val) 27940 Notre-Dame-de-l'Isle ✉ : hboucher2@orange.fr Tel : 02 32 21 12 26 Comité des fêtes de Notre Dame de L'Isle Présidente : Valérie Lepré ✉ comitedesfetes.ndi@gmail.com Site: https://www.facebook.com/CDF.NDI27 Accordéon Club de Normandie Sylvie Méheust 41, rue de l' Eglise Mobile : 06.87.78.50.45 AISLC (Association Isoise Sports Loisirs Culture) Présidente : Pascale Billard 23, route de Vernon Tél. : 02.32.52.03 78 Club sportif et d'éducation canine de Notre-Dame de L'Isle Clos Bonvalet, chemin de la Ceriseraie. Tél. : 02.35.34.77.68. Mobile : 06.85.26.95.53. Amicale Canine de Pressagny rue des Prés Tél. : 06.20.13.86.68 Association culturelle orthodoxe de Vernon et sa région, 10 rue du Moulin, Pressagny le Val ACDEC, Association Contre le Développement et l'Extension des Carrières 15, rue Léopold Joly 27940 Notre-Dame-de-l'Isle ✉ adcec27@gmail.com Site : http://carrieres-adcec-27-pressagny-notre-dame-lisle-portmort.over-blog.com/	Restaurant : L'Envie Cécilia et Mickaël 1 rue de l'Eglise. Tél. : 02.32.52.14 66 Infirmières D.E. Sylvie Goulay & Nicole Saunier Tél.: 02 32 52 58 72 Cabinet : 81, Grande rue, 27940 PORT-MORT. Sur rendez-vous	Pompiers : 18 Samu : 15 SOS Médecins 02.32.33.32.32 Hôpital Vernon : 02.32.71.66.00 Gendarmerie : 17 ↪ Les Andelys : 02.32.54.03.17. Eau (S.N.A) : 0800 877 915 EDF : 0810 33 30 27 SOS Essaim d'abeilles Doré Daniel Apiculteur 49 bis, rue de l'église Tél. : 02.32.52.04.44 Mobile : 06.42.86.28.12. SOS Essaim de guêpes M .Fouquet Mobile : 06.43.27.87.61
BIBLIOTHEQUE	ASSOCIATIONS	SERVICES D'URGENCE	MENTIONS LEGALES
MUNICIPALE 1 rue Mauger Pressagny le val 27940 NOTRE-DAME DE L'ISLE Horaires d'ouverture : Mercredi : 10 h 30 – 12 h Vendredi : 16 h 00 – 19 h ✉ biblio@notre-dame-de-lisle.fr	Seine Normandie Agglomération 12 rue de la Mare à Jouy 27120 DOUAINS Tél. : 02 32 53 50 03 Horaires d'ouverture : Tous les jours sauf le samedi : 8h30-12h00 ; 13h30-17h30 Antenne locale 13, rue Lavoisier 27702 LES ANDELYS Tél. : 02.32.71.25.20. courriel : contact@cc-andelys.fr Horaires d'ouverture : Tous les jours sauf le samedi : 8h45-12h30 ; 13h45-17h30 jeudi :-18h30 vendredi:-16h30	Périodique communal de Notre-Dame de l'Isle (27-Eure) Directeur de Publication : Thibaut Beauté Pdt du comité de rédaction : Christophe Lacaille Maquette : Alain Favresse Christophe Lacaille Tirage ~ 330 exemplaires Imprimeur : Impact communication 27110 Crosville la vieille.	
 Conseil départemental de l'Eure Boulevard Georges Chauvin, 27000 EVREUX Tél. : 02.32.31.50.50. Fax : 02.32.33.68.00. www.eure-en-ligne.fr/cg27 Président. Pascal Lehongre			